

Collectif contre la gare TGV de la Mogère

Une gare inutile, refusée par les usagers et les citoyens, mais accompagnée d'un projet immobilier appétissant pour les financiers et les promoteurs avec la complicité des élus

Communiqué de presse

Montpellier, lundi 22 juin 2015

Le collectif contre la gare TGV de la Mogère va attaquer en justice le partenariat public privé (PPP) conclu entre RFF et le promoteur Icade pour la réalisation et l'exploitation d'une gare sur le Contournement Nîmes Montpellier, et lance pour cela un appel à souscription. Il appelle par ailleurs solennellement élus, décideurs et financiers à revenir à la raison et à opter pour la réalisation de l'aiguillage initialement prévu à Saint Brès qui doit relier la nouvelle ligne à la gare Saint Roch, solution bien plus économique pour les contribuables et adaptée aux usagers du rail.

La gare de la Mogère, c'est

Un Grand Projet Inutile et Imposé : élus, entrepreneurs, promoteurs immobiliers et SNCF Réseau (anciennement RFF) tentent d'imposer une gare TGV sur le site de La Mogère, au sud d'Odysseum (de l'autre côté des deux autoroutes).

Un choix d'emplacement absurde : faute de connexion ferroviaire avec la gare Montpellier Saint Roch et le trafic TER, il faudra 30 à 60 minutes pour rejoindre la gare de La Mogère avec un tramway dont le prolongement coûtera 40 millions d'euros payés par les contribuables locaux.

Un équipement inutile : la gare de Montpellier n'est pas saturée : rénovée pour un coût de 50 millions d'euros payés par nos impôts, elle est desservie par 4 lignes de tramway et 6 lignes de bus. Surtout, le report du fret sur le CNM lui assure pour encore longtemps d'absorber l'évolution raisonnablement prévisible du trafic ferroviaire.

Des millions d'euros d'argent public local pour encore plus de spéculation immobilière : 150 millions pour la gare, 40 millions pour l'extension du tram, un échangeur autoroutier à construire et d'autres aménagements, plus les inévitables dépassements.

Les décideurs et les commissaires enquêteurs n'ont jamais tenu compte de l'avis du public, qui s'est exprimé en dépit de la très faible publicité faite à ces consultations obligatoires, en particulier :

- lors du débat public de mars à juillet 2009 concernant la ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan,
- lors de la concertation légale sur le projet de la gare du 6 mai au 6 juin 2013,
- lors de l'enquête publique du 22 septembre au 24 octobre 2014,
- lors de l'enquête publique « loi sur l'eau » sur l'opération « ZAC OZ 1 », du 30 mars au 30 avril 2015.

Les élus, comme les commissaires enquêteurs, ont ignoré l'intérêt général, les risques d'inondation, et le simple bon sens.

Cette obstination nous amène à recourir à nouveau à la voie contentieuse, après le recours en annulation déjà déposé contre la déclaration de projet de la 2^e gare, le 26 février 2015 au Tribunal Administratif de Montpellier.

Notre combat contre le contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) de la gare

Ce contrat signé en toute opacité par RFF avec le promoteur immobilier Icade et un fonds d'investissement luxembourgeois confié à ces derniers la réalisation et l'exploitation pour quinze ans de la gare. Les PPP sont critiqués de toute part, y compris par l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, pour leurs clauses rigides et biaisées, garantissant de considérables rentes aux opérateurs privés au détriment du public.

Deux recours gracieux... : Le 10 avril 2015, deux associations du Collectif, **ATTAC Montpellier** et **ASSECO CFDT L.R.**, ont déposé chacune auprès du premier ministre un recours gracieux tendant au retrait du décret n° 2015-154 du 11 février 2015 qui approuvait la signature de ce contrat. **Ces deux recours gracieux ont été implicitement rejetés ces derniers jours.**

En conséquence, ces mêmes associations, avec le soutien de l'association **Agir Pour l'Environnement**, vont déposer chacune mais de concert **un recours contentieux devant le Conseil d'État** contre ce décret. Elles seront assistées en cela d'un avocat compétent en matière de droit public et de l'environnement, Maître Maxime Rosier, du cabinet CGCB & Associés. Nous exposerons en quoi ce PPP ne respecte pas les conditions prévues par la loi pour recourir à cette forme dérogatoire de marché public, et qu'il doit être par conséquent abrogé.

La jurisprudence récente nous est très favorable, qui a vu plusieurs contrats annulés, de Bordeaux à Biarritz, en passant par le Ministère de l'Écologie. Cette perspective doit amener les parties prenantes du Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) à prendre enfin en compte l'intérêt des usagers et mettre en œuvre la solution initialement prévue pour relier le CNM à la gare Saint-Roch.

Un appel au public est lancé pour soutenir et financer cette procédure.

L'aide de chacun permettra de préparer, déposer et défendre devant le Conseil d'État ce recours contentieux contre le décret du gouvernement qui a autorisé le contrat de partenariat public-privé entre SNCF Réseau (anciennement RFF, Réseau Ferré de France) et la société créée par le promoteur immobilier ICADE.

Cet appel au public utilise le site de **financement participatif Citizen Case** et sera en ligne sur : <http://citizencase.org/>

Associations **ATTAC Montpellier** et **ASSECO CFDT L.R.**, soutenues par **Agir Pour l'Environnement Collectif contre la gare de la Mogère** : <http://GareTGV.free.fr> – 06.83.83.37.40

<http://garetgv.free.fr>

Contact : Michel JULIER – 06.83.83.37.40